

EMPLOI

ÉLECTRICIEN / ÉLECTRICIENNE CLASSE « C »

(Poste permanent) – CONCOURS M-2013-09

Sous la supervision du contremaître – Électricité et menuiserie, le titulaire du poste veille à l'entretien, la réparation et l'installation des systèmes électriques dans les immeubles et les infrastructures municipales et des systèmes de feux de circulation et d'éclairage de rues. Il entretient et remplace également les transformateurs, les relais, les ballasts, les cellules photo-électriques, les disjoncteurs, les interrupteurs, les horloges et autres dispositifs faisant partie des systèmes d'éclairage.

Exigences :

- Détenir un diplôme d'études professionnelles en électricité;
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience pertinente dans un poste similaire ;
- Détenir la licence C ;
- Détenir un permis de conduire valide;

La personne recherchée doit faire preuve d'autonomie et posséder d'excellentes habiletés manuelles. Elle doit se démarquer par son sens de l'organisation et sa capacité à travailler en équipe et accorder une grande importance au service à la clientèle.

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.

Conditions de travail :

Le poste offert est à temps plein (40 h/sem.) et l'échelle salariale se situe entre 40 248 \$ et 62 545 \$ annuellement. À la rémunération s'ajoute une gamme d'avantages sociaux très concurrentiels.

Vous voulez joindre une équipe dynamique ?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une copie de votre certificat d'études en prenant soin de préciser le numéro du concours **M-2013-09**, avant vendredi, le 19 juillet 2013 à 12 h 30 à l'adresse suivante :

Ville de Sept-Îles – Service des ressources humaines
544, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 964-3220 / Télécopieur : 418 964-3259
Courriel : resshum@ville.sept-iles.qc.ca

La copie de votre certificat d'études est **obligatoire** et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées.

La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.